

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le





#### 2021-01.07.03

#### Feuillet 408

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 1<sup>er</sup> JUILLET à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de MOREUIL sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

### Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires: 67Membres présents: 49· dont suppléés: 2

Membres représentés: 8

: 57

Date de la convocation 25 juin 2021

**Votants** 

<u>Secrétaire de séance</u> : Julia BERTOUX Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, M. BLIN Nicolas, LECOINTE Jean Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, LARTIGAU Alain (1er adjoint Domart-sur-Luce), SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, HOLLINGUE Rémy, M. DARCIS Philippe, TOURNIQUET Gautier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, M. LOUIS Eric (1er adjoint Rogy), , WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

### Disposaient d'un pouvoir :

Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de Mme DOUAY Sonia, Mme PREVOST Marie-Christine de M. LEVASSEUR Roger, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne Mme RIQUIER Ludivine de Mme TESTART Laëtitia, M. DEMOUY Bertrand de M. PARENTY Vincent M. SZYROKI Jacky de M. LEROY Jean-Maurice, M. BOUCHER Michel de M. MAROTTE Philippe

#### Absent(e)s et / ou Excusé(e)s ;

Mesdames DOUAY Sonia, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, RIHET Anne, TESTART Laëtitia, GAUDECHON-LAMOUREUX Mélodie

Messieurs LEVASSEUR Roger, TEN Franck, LECONTE Yves Robert, LEGRAND Marc, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, CARON Hubert

## **OBJET: ADHESION PAYFIP - BUDGET PRINCIPAL**

### Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président Finances

Vu l'article L 1611-5-1 du CGCT, les collectivités doivent mettre à disposition des usagers un moyen de paiement dématérialisé.

Considérant que la CCALN respecte les critères attendus et vu l'avis conforme du comptable public en date du 16 juin 2021,

Il appartient à la CCALN, par l'adhésion au dispositif PAYFIP d'élargir les moyens de paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement unique.

Cette adhésion de portée générale sur le Budget Principal ouvre droit à son application au niveau des budgets annexes notamment pour :

Affiché le

ID: 080-200070969-20210701-2021\_0107\_03-CC

**BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE :** les participations des familles pour l'accueil au pôle multi-accueil Les

Pt'Hiboux à Moreuil,

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS: les participations pour les ventes de composteurs,

**BUDGET ANNEXE RAPSE:** les redevances et services Eau Potable

**BUDGET ANNEXE RAPSA:** les redevances et services Assainissement collectif

les redevances et services Assainissement non-collectif

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 56, Contre : 1 M. Dutilleux) le Conseil communautaire :

Entérine l'adhésion de la CCALN à PAYFIP par voie de convention ci-annexée,

**Autorise** le Président, le Vice-Président Finances à signer les conventions d'adhésion PAYFIP et tous les documents se rapportant à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le .. OS 197 12021

Affiché le OSO 2120U

Fait et délibéré, le 1er juillet 2021 à Moreuil

Le Président,

Alain DOVERGNE



ID: 080-200070969-20210701-2021\_0107\_03-CC



# **CONVENTION D'ADHESION**

# AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES



## entre

la Communauté de Communes AVRE LUCE NOYE (CCALN)

et la

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES** 



SOMMAIRE

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID: 080-200070969-20210701-2021\_0107\_03-CC

I. Présentation de l'offre PayFiP	. 3
II. Objet de la convention.	. 4
III. Rôle des parties	. 4
IV. Coûts de mise en œuvre et de fonctionnement	. 5
Pour l'entité adhérente	. 5
V. Durée, Révision et Résiliation de la présente convention	. 5

# **ANNEXES**

ANNEXE 1: Coordonnées des interlocuteurs

ANNEXE 2 : Formulaire d'adhésion à PayFiP pour les collectivités (PayFiP Titres et Rôles)

ANNEXE 3 : Formulaire d'adhésion à PayFiP pour les régies (PayFiP Régie)

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



 La Communauté de Communes AVRE LUVE NOYE (CCALN) représentée par Monsieur Alain DOVERGNE, son président, créancier émetteur des titres<sup>1</sup> ou des factures de produits locaux, ci-dessous désignée par "l'entité adhérente".

et

 la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables par Internet ou des factures de produits locaux dénommée PayFiP, représentée par Mme Nathalie BIQUARD, Directrice départementale des Finances Publiques, ci-dessous désignée par « la DGFiP»

dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire (CB) et prélèvement unique sur Internet.

En préalable à la définition des obligations des signataires de la présente convention, il est rappelé que la mise en place du paiement par CB et prélèvement unique sur Internet fait également intervenir les acteurs suivants :

- le comptable public de la collectivité ;
- le **gestionnaire de télépaiement par CB**, prestataire de la DGFiP ;
- le régisseur ayant à charge le recouvrement des factures, le cas échéant ;
- les usagers, débiteurs de l'entité publique.

### Presentation de l'Offre PayFiP

Les comptables de la DGFiP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFiP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles).

PayFiP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies (PayFiP Régie).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique. Ces deux moyens de paiement sont indissociables<sup>2</sup>.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres ou factures mis en ligne et payés par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information de l'entité publique et de la DGFiP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif.

Les entités qui choisissent d'utiliser leur propre site (compte-usager ou formulaire de saisie), doivent s'interfacer avec le dispositif PayFip.

Version du 12/07/2019 3/8

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le terme « titre » s'entend au sens large et inclut également les titres dématérialisés (ASAP dématérialisé)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Toutefois s'agissant des régies, si la collectivité estime que le prélèvement n'est pas adapté au type de produit encaissé (droits au comptant), elle aura la possibilité de ne conserver que le paiement par carte bancaire.

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID: 080-200070969-20210701-2021\_0107\_03-CC

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement de la DGFiP <a href="http://www.tipi.budget.gouv.fr">http://www.tipi.budget.gouv.fr</a> (uniquement disponible pour les Titres et Rôles) n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

### II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer :

- le rôle de chacune des parties ;
- les modalités d'échanges de l'information entre les parties .

Les modalités techniques et pratiques de mise en œuvre de la solution de paiement sont fournies dans des guides de mise en œuvre dédiés, remis par le correspondant moyens de paiement de la direction régionale ou départementale des finances publiques.

Les données administratives et bancaires nécessaires au paramétrage de la solution PayFiP sont renseignées dans les formulaires d'adhésion à PayFiP en annexe de la présente convention.

### III. ROLE DES PARTIES

### 1 - La collectivité adhérente à la version « site collectivité » (PayFiP Titres et Rôles)

- administre un portail Internet ;
- réalise sur ce portail les adaptations nécessaires pour assurer l'interface avec PayFiP;
- transmet à l'application PayFiP les éléments nécessaires à l'identification de la dette à payer, conformément au guide de mise en œuvre remis avec la présente convention ;
- indique de façon remarquable et en bonne position sur les avis de sommes à payer ou factures adressés aux usagers, la possibilité qu'ils ont de payer en ligne la dette par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ce mode de paiement;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP (imputations, codes recettes);
- s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'usager sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public.

Affichá la

ID: 080-200070969-20210701-2021\_0107\_03-CC

# 2 - La collectivité adhérente à la version « page de paiement de la DGFiP » (PayFiP Titres et Rôles) :

- édite des titres ou factures qui indiquent aux usagers qu'ils ont la possibilité de régler leurs dettes en ligne, un identifiant collectivité et une référence de paiement;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP;
- s'engage à ne pas substituer à l'adresse de la page de paiement DGFiP une autre adresse.

## 3 - La régie de recettes de la collectivité adhérente (PayFiP Régie) :

- Doit disposer d'un portail Internet permettant à l'usager :
  - Soit de saisir les références de sa facture dans un formulaire de saisie ;
  - Soit d'accéder à la liste de ses factures dans un compte usager.
- Elle s'engage à respecter les prescriptions fixées dans le formulaire d'adhésion à PayFiP concernant :
  - les produits payables en ligne par carte bancaire et par prélèvement unique ;
  - le délai de mise en ligne des factures fixé en liaison avec le comptable.
- Elle s'engage à indiquer de façon remarquable sur les factures adressées aux usagers la possibilité de payer en ligne par carte bancaire et par prélèvement non récurrent (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ces modes de paiement;
- Doit disposer d'un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur;
- La régie adhérente doit générer une facturation séquentielle comportant des références stables pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité du régisseur;
- Les factures doivent être inférieures à 100 000€;
- La régie adhérente s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'usager sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public ;
- Le système d'information de la régie doit être en mesure d'assurer, de manière automatisée, la concordance entre les facturations et les encaissements.

Version du 12/07/2019 5/8

Affiché le

ID: 080-200070969-20210701-2021\_0107\_03-CC

- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (TLS 1.0 minimum) communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DDFiP) le certificat utilisé.
- Si les transactions se déroulent en environnement Web service, chaque paiement génère de la part de la collectivité adhérente deux appels vers PayFiP :
  - Un premier appel pour initier l'opération de paiement ;
  - Un second appel à la réception de la notification par PayFiP pour récupérer le résultat du paiement. Ce deuxième appel ne doit intervenir qu'après la réception de la notification par PayFiP. Les réitérés éventuels (en cas d'erreur "502" par exemple) devront être espacés de 30mn au minimum.

### La DGFiP:

- administre le service de paiement des titres ou des factures par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet;
- délivre à la collectivité un guide de mise en œuvre technique pour la mise en œuvre du service;
- accompagne l'entité pour la mise en œuvre du service ;
- s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués par l'entité dans le formulaire d'adhésion à PayFiP.

## IV. COUTS DE MISE EN ŒUVRE ET DE FONCTIONNEMENT

## Pour la Direction Générale des Finances Publiques

Les coûts de développements, de mise en œuvre et de fonctionnement de la solution PayFiP, liés au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement, sont à la charge de la DGFiP.

### Pour l'entité adhérente

L'entité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou des factures, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.<sup>3</sup>

Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour l'entité.

Carte zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

Montant inférieur ou égal à 20 € : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération.

Carte hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A la date de la signature :

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID: 080-200070969-20210701-2021\_0107\_03-CC

7/8

## V. DUREE, REVISION ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis.

A Ailly sur Noye, le 1er juillet 2021

A Amiens, le

Pour la collectivité adhérente

Alain DOVERGNE

Version du 12/07/2019

Pour la DGFiP

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID: 080-200070969-20210701-2021\_0107\_03-CC

## **ANNEXE 1**

## Liste des interlocuteurs

# Collectivité / régie adhérente :

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
Lucie DOUCHET	DGS	03.22.09.03.17	direction@avrelucenoye.fr

# Administrateur local PayFiP

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
LEQUEUX ARNAUD	СМР	03 22 71 68 53	arnaud.lequeux@dgfip.finan ces.gouv.fr

# Prestataire informatique

Nom du contact	Fonction	Coordonnées	Adresse courriel
		téléphoniques	
SGI / Sitou Gayibor	Dirigeant	06.33.76.74.83	sitou.gayibor@sginformatique.fr
			formation@sginformatique.fr



# FORMULAIRE PAYFIP POUR LES TITRES ET



# D'ADHESION A RÔLES

	Informations administratives	
Libellé de la collectivité	BA Petite Enfance CCALN	
SIRET de la collectivité	20007096900106	
Adresse de la collectivité	144 rue du cardinal Mercier 80110 MOREUIL	
Courriel de la collectivité (adresse générique)	direction@avrelucenoye.fr	

TITRE (1 client par protocole)										
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP								
Délai de mise en ligne <sup>1</sup>	60									
Produits paramétrés nativement <sup>2</sup>	7-94 - 102 - 107									
Produit(s) complémentaire(s) 3										

	RÔLE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en ligne1		
Nature du produit	Code recette ou Code Produit Local	
Ex: Eau et assainissement	Ex: EA	

Données bancaires										
Identifiant Créancier SEPA (ICS)										

Je soussigné, Alain DOVERGNE représentant légal du BA Petite Enfance CCALN

sollicite la possibilité de mettre en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à...Ailly sur Noye.....

le 1er juillet 2021

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente / Alam DOVERGNE AVRE, LUCE NOYE

Visa du correspondant moyens de paiement

<sup>1</sup> Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conformément à l'article L1611-5-1 du CGCT et du décret n°2018-689 du 1° août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, les codes produits nativement éligibles à PayFiP sont : 01, 02, 03, 04 (hors M22), 05, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les codes produits complémentaires sont : 04 (M22), 08, 14, 18, 19.

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

SLOW

	Cadre réservé à l'administration	
Poste o	comptable assignataire – Informations administratives	J
Dénomination du poste comptable	Trésorerie de Moreuil	
Codique du poste comptable	080032	
Siret du poste comptable		
Adresse du poste comptable	Rue du docteur Sauveur Lemaitre 80110 MOREUIL	
Courriel du poste comptable	t080032@dgfip.finances.gouv.fr	
Téléphone du poste comptable	03 22 09 70 88	
Nom de la personne responsable	Philippe SQUIBAN	

					P	oste	com	ptabl	e ass	igna	taire	– Ini	form	ation	s bar	ncair	es					
				Com	pte B	anque	de Fi	ance	du po	ste co	mptal	ole – I	BAN	Auto	matis	é (Pr	élèver	nent)				
	FR65 3000 1001					23E8 0000 0000								029								
		C	ompt	Ban	que de	Fran	ce du	poste	comp	otable	– RII	3 Nor	Auto	matis	é (Co	ntra	t com	merça	nt C	<b>B</b> )		
	Coc	le Bar	que	<u></u>		Code Guichet							ì	Jumér	o de	comp	le				Clé	RIE
3	0	0	0	1	0	0	1	2	3	E	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	9

	Données HELIOS
Code collectivité	
Code budget	31200
Code établissement (Rôle)	

Enseigne abre mettre le Nom de la col	gée ( ectivi	(libell té + n	é com	merça du se	nt CE rvice,	qui f 16 ca	igurei ractè	ra sur res m	tous l	es doo um (y	umen comp	ts CB oris les	) s espa	ces)	
Libellé contrat commerçant TITRE	PT	.H	IB	OU	X										
Libellé contrat commerçant RÔLE															

Récaj	oitulatif des donnée	s clients
N° ICS		
Protocole	TITRE	RÔLE
N° Client PayFiP		
N° Contrat CB		

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le





# FORMULAIRE PAYFIP POUR LES TITRES ET



# D'ADHESION A RÔLES

Informations administratives					
Libellé de la collectivité	BA Déchets ménagers CCALN				
SIRET de la collectivité	20007096900064				
Adresse de la collectivité	144 rue du cardinal Mercier 80110 MOREUIL				
Courriel de la collectivité (adresse générique)	direction@avrelucenoye.fr				

	TITRE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en ligne <sup>l</sup>	60	
Produits paramétrés nativement <sup>2</sup>	92 - 94 - 102	
Produit(s) complémentaire(s) 3	10	

	RÔLE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en ligne1		
Nature du produit	Code recette ou Code Produit Local	
Ex: Eau et assainissement	Ex : EA	

	Do	onnées ba	ancair	es				
Identifiant Créancier SEPA (ICS)	) i							

Je soussigné, Alain DOVERGNE représentant légal du BA Déchets Ménagers CCALN

sollicite la possibilité de mettre

en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à...Ailly/Noye...;

le 1er juillet 2021

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

Alain DOVERGNE

Visa du correspondant moyens de paiement

:OMMUNAUTE DE COMMUNES

Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum/VRE, LUCE NOYE

Conformément à l'article L1611-5-1 du CGCT et du décret n°2018-689 du 1<sup>st</sup> août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, les codes produits nativement éligibles à Pay FiP sont : 01, 02, 03, 04 (hors M22), 05, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 15.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les codes produits complémentaires sont : 04 (M22), 08, 14, 18, 19.

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



	Cadre réservé à l'administration				
Poste comptable assignataire – Informations administratives					
Dénomination du poste comptable	Trésorerie de Moreuil				
Codique du poste comptable	080032				
Siret du poste comptable					
Adresse du poste comptable	Rue du docteur Sauveur Lemaitre 80110 MOREUIL				
Courriel du poste comptable	t080032@dgfip.finances.gouv.fr				
Téléphone du poste comptable	03 22 09 70 88				
Nom de la personne responsable	Philippe SQUIBAN				

					P	oste	com	otabl	e ass	igna	taire	– Ini	form	ation	s bar	ncair	es					
			50	Com	pte B	anque	de Fi	ance	du po	ste co	mptat	ole – I	BAN	Auto	matis	é (Pr	lèven	nent)	- 00			
	FR6	5		30	00		1	001			23E8			000	0		00	000			029	
		C	ompt	e Ban	que de	Fran	ce du	poste	comp	table	- RII	B Non	Auto	mati	sé (Ce	ntra	com	merça	nt C	B)		
	Coc	le Bar	ique			Cod	le Gui	chet					ì	Vumé	ro de	comp	le			0	Clé	RII
3	0	0	0	1	0	0	1	2	3	Е	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5

	Données HELIOS
Code collectivité	
Code budget	
Code établissement (Rôle)	

Enseigne abre														14.	
mettre le Nom de la col	lectivi	te + n	ature	du se	rvice,	16 ca	racte	res m	aximu	ım (y	comp	ris les	espa	ces)	 
Libellé contrat commerçant TITRE	VE	NT	Е		СО	MP	os	TE	UR						
Libellé contrat commerçant RÔLE															22 = 5

Récapitulatif des données clients				
N° ICS				
Protocole	TITRE	RÔLE		
N° Client PayFiP				
N° Contrat CB				

Affiché le



### **ANNEXE 2**

# FORMULAIRE PAYFIP POUR LES TITRES ET



# D'ADHESION A RÔLES

	Informations administratives	
Libellé de la collectivité	RASPE - CCALN	
SIRET de la collectivité	200 070 969 00114	
Adresse de la collectivité	144 rue du cardinal Mercier 80110 MOREUIL	
Courriel de la collectivité (adresse générique)	servicedeseaux@avrelucenoye.fr ou direction@avrelucenoye.fr	

	TITRE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en ligne <sup>1</sup>	60	
Produits paramétrés nativement <sup>2</sup>	77 – EA1 – EA2 – EA3 - EA4	
Produit(s) complémentaire(s) 3		

	RÔLE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en lignes		
Nature du produit	Code recette ou Code Produit Local	
Eau	EAU	

	Donné	es ban	caires				
Identifiant Créancier SEPA (ICS)							

Je soussigné, Alain DOVERGNE représentant légal du RASPE CCALN

sollicite la possibilité de mettre

en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à...Ailly sur Noye....:

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

Visa du correspondant moyens de paiement

<sup>1</sup> Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conformément à l'article L1611-5-1 du CGCT et du décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, les codes produits nativement éligibles à PayFiP sont : 01, 02, 03, 04 (hors M22), 05, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les codes produits complémentaires sont : 04 (M22), 08, 14, 18, 19.

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

SLOW

	Cadre réservé à l'administration					
Poste comptable assignataire – Informations administratives						
Dénomination du poste comptable	Trésorerie de Moreuil					
Codique du poste comptable	080032					
Siret du poste comptable						
Adresse du poste comptable	Rue du docteur Sauveur Lemaitre 80110 MOREUIL					
Courriel du poste comptable	t080032@dgfip.finances.gouv.fr					
Téléphone du poste comptable	03 22 09 70 88					
Nom de la personne responsable	Philippe SQUIBAN					

					P	oste	com	ptabl	e ass	igna	taire	– Ini	form	ation	s bar	ncair	es					
				Com	pte B	anque	de Fi	rance	du po	ste co	mptab	le – I	BAN	Auto	matis	é (Pr	lèven	nent)				
	FR6	5		30	00		1	001			23E8			000	0		00	000			029	
		С	ompte	Ban	que de	Fran	ce du	poste	comp	table	– RIJ	3 Non	Auto	mati	sé (Co	ntra	com	merça	ınt C	B)		
	Coc	le Bar	que		2	Cod	e Gui	chet				<u></u>	1	Vunié	o de	comp	e				Clé	RIE
3	0	0	0	1	0	0	1	2	3	E	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	9

	Données HELIOS
Code collectivité	
Code budget	31732
Code établissement (Rôle)	

Enseigne abro																
mettre le Nom de la col	ectivi	té + n	ature	du se	rvice,	16 ca	ractè	res n	axim	um (y	comp	ris le	s espa	ces)	160	
Libellé contrat commerçant TITRE	R	A	S	P	Е											
Libellé contrat commerçant RÔLE	R	Α	S	P	Е											

Récapitulatif des données clients						
N° ICS						
Protocole	TITRE	RÔLE				
N° Client PayFiP						
N° Contrat CB						

Affiché le



### **ANNEXE 2**

# FORMULAIRE PAYFIP POUR LES TITRES ET



# D'ADHESION A RÔLES

	Informations administratives	
Libellé de la collectivité	RASPA – BA assainissement CCALN	
SIRET de la collectivité	20007096900122	
Adresse de la collectivité	144 rue du cardinal Mercier 80110 MOREUIL	
Courriel de la collectivité (adresse générique)	servicedeseaux@avrelucenoye.fr ou direction@avrelucenoye.fr	

	TITRE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en ligne <sup>1</sup>	60	
Produits paramétrés nativement <sup>2</sup>	EA1 – EA2 – EA3 - 102 – 300 -	
Produit(s) complémentaire(s) 3		

	RÔLE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en lignes		
Nature du produit	Code recette ou Code Produit Local	
Ex: Eau et assainissement	Ex: EA	

Ve -	Dor	nées banca	ires	(1)	1A	
Identifiant Créancier SEPA (ICS)						

Je soussigné, Alain DOVERGNE

représentant légal du RASPA BA assainissement CCALN

sollicite la possibilité de mettre

en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à...Ailly sur Noye....;

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

Visa du correspondant moyens de pate

<sup>1</sup> Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimulu à 360 jours maximum).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conformément à l'article L1611-5-1 du CGCT et du décret n°2018-689 du 1° août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, les codes produits nativement éligibles à PayFiP sont : 01, 02, 03, 04 (hors M22), 05, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les codes produits complémentaires sont : 04 (M22), 08, 14, 18, 19.

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



	Cadre réservé à l'administration	
Poste c	comptable assignataire – Informations administratives	
Dénomination du poste comptable	Trésorerie de Moreuil	
Codique du poste comptable	080032	
Siret du poste comptable		
Adresse du poste comptable	Rue du docteur Sauveur Lemaitre 80110 MOREUIL	
Courriel du poste comptable	t080032@dgfip.finances.gouv.fr	
Téléphone du poste comptable	03 22 09 70 88	
Nom de la personne responsable	Philippe SQUIBAN	

					P	oste	comp	otable	e ass	ignat	taire	Inf	orma	ation	s bar	cair	es					
				Com	pte Ba	inque	de Fr	ance o	lu po	ste co	mptab	le – I	BAN	Autoi	natis	é (Pré	lèven	nent)				
FR65 3000				1001				23E8			0000			00	000			029				
		С	ompte	Ban	que de	Fran	ce du	poste	comp	table	– RII	3 Non	Auto	matis	sé (Co	ntrat	com	merça	int C	B)		
	Code Banque				Cod	e Gui	chet					1	Numéro de con			e				Clé	RIE	
3	0	0	0	1	0	0	1	2	3	Е	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	9

	Données HELIOS
Code collectivité	
Code budget	31832
Code établissement (Rôle)	

Enseigne abro mettre le Nom de la col										ces)	
Libellé contrat commerçant TITRE	R	Λ	S	P	A						
Libellé contrat commerçant RÔLE											

Récaj	oitulatif des donnée	s clients
N° ICS		
Protocole	TITRE	RÔLE
N° Client PayFiP		
N° Contrat CB		

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le





# FORMULAIRE PAYFIP POUR LES TITRES ET



# D'ADHESION A RÔLES

	Informations administratives	
Libellé de la collectivité	BA Petite Enfance CCALN	
SIRET de la collectivité	20007096900106	
Adresse de la collectivité	144 rue du cardinal Mercier 80110 MOREUIL	
Courriel de la collectivité (adresse générique)	direction@avrelucenoye.fr	

	TITRE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en ligne <sup>1</sup>	60	
Produits paramétrés nativement <sup>2</sup>	7-94 - 102 - 107	
Produit(s) complémentaire(s) 3		

	RÔLE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en ligne1		
Nature du produit	Code recette ou Code Produit Local	
Ex : Eau et assainissement	Ex : EA	

	Г	onnées b	ancaires				
Identifiant Créancier SEPA (ICS)							

Je soussigné, Alain DOVERGNE représentant légal du BA Petite Enfance CCALN

sollicite la possibilité de mettre en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à...Ailly sur Noye.....;

le 1er juillet 2021

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente de COMMUNES Alam DOVERONE AVRE, LUCE NOYE

Visa du eorrespondant moyens de paiement

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conformément à l'article L1611-5-1 du CGCT et du décret n°2018-689 du 1<sup>et</sup> août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, les codes produits nativement éligibles à PayFiP sont : 01, 02, 03, 04 (hors M22), 05, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les codes produits complémentaires sont : 04 (M22), 08, 14, 18, 19.

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

SLOW

	Cadre réservé à l'administration							
Poste comptable assignataire — Informations administratives  Dénomination du poste comptable Codique du poste comptable Siret du poste comptable Adresse du poste comptable Rue du docteur Sauveur Lemaitre 80110 MOREUIL								
	Trésorerie de Moreuil							
Codique du poste comptable	080032							
Siret du poste comptable								
Adresse du poste comptable	Rue du docteur Sauveur Lemaitre 80110 MOREUIL							
Courriel du poste comptable	t080032@dgfip.finances.gouv.fr							
Téléphone du poste comptable	03 22 09 70 88							
Nom de la personne responsable	Philippe SQUIBAN							

					Р	oste	com	otabi	e ass	igna	taire	– 1n	orm	ation	s dai	ıcaır	es						
				Com	pte B	anque	de Fi	ance	du po	ste co:	mptab	le – I	BAN	Auto	matis	é (Pr	élèver	nent)	í				
FR65 300			00		1001				23E8			000	0		0	000		029					
		C	ompt	Ban	que de	Fran	ce du	poste	comp	otable	- RII	3 Non	Auto	mati	sé (Co	ntra	t com	merça	int C	B)			
	Code Banque				Code Guichet						Numéro de c					comp	te				Clé		
3	0	0	0	1	0	0	1	2	3	E	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	9	

	Données HELIOS	
Code collectivité		
Code budget	31200	
Code établissement (Rôle)		

Enseigne abro mettre le Nom de la col	égée ( lectivi	(libell ité + r	é con ature	merça du se	int CE rvice,	16 ca	igure ractè	ra sur eres m	tous l	les do um (y	comp	its CB oris le	s) s espa	ces)	
Libellé contrat commerçant TITRE															
Libellé contrat commerçant RÔLE															

Réca	Récapitulatif des données clients						
N° ICS							
Protocole	TITRE	RÔLE					
N° Client PayFiP							
N° Contrat CB							

Affiché le





# FORMULAIRE PAYFIP POUR LES TITRES ET



# D'ADHESION A

**RÔLES** 

Informations administratives						
Libellé de la collectivité	Libellé de la collectivité BA Déchets ménagers CCALN					
SIRET de la collectivité	20007096900064					
Adresse de la collectivité	144 rue du cardinal Mercier 80110 MOREUIL					
Courriel de la collectivité (adresse générique)	direction@avrelucenoye.fr					

	TITRE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en ligne <sup>1</sup>	60	
Produits paramétrés nativement <sup>2</sup>	92 94 102	
Produit(s) complémentaire(s) 3	11	

	RÔLE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en ligne1		
Nature du produit	Code recette ou Code Produit Local	
Ex : Eau et assainissement	Ex : EA	

	Dor	nnées ban	caires			
Identifiant Créancier SEPA (ICS)						

Je soussigné, Alain DOVERGNE représentant légal du BA Déchets Ménagers CCALN

sollicite la possibilité de mettre en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à...Ailly/Noye....:

le 1er juillet 2021

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

Visa du correspondant moyens de paiement

OMMUNAUTE DE COMMUNES

Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum) RE, LUCE NOYE

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conformément à l'article 1.1611-5-1 du CGCT et du décret n°2018-689 du 1" août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, les codes produits nativement éligibles à PayFiP sont : 01, 02, 03, 04 (hors M22), 05, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les codes produits complémentaires sont : 04 (M22), 08, 14, 18, 19.

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

SLOW

	Cadre réservé à l'administration					
Poste comptable assignataire – Informations administratives						
Dénomination du poste comptable	Trésorerie de Moreuil					
Codique du poste comptable	080032					
Siret du poste comptable						
Adresse du poste comptable	Rue du docteur Sauveur Lemaitre 80110 MOREUIL					
Courriel du poste comptable	t080032@dgfip.finances.gouv.fr					
Téléphone du poste comptable	03 22 09 70 88					
Nom de la personne responsable	Philippe SQUIBAN					

					P	oste	com	otable	e ass	igna	taire	– Inf	form	ation	s bar	ncair	es							
				Com	pte B	anque	de Fr	ance	du po:	ste co	mptat	le – I	BAN	Auto	natis	é (Pré	lèven	nent)						
	FR6	5		30	00		1	001			23E8			000	0		0(	000			029			
		С	ompt	e Ban	que de	Fran	ce du	poste	comp	table	- RII	3 Non	Auto	matis	sé (Co	ntra	com	merça	nt C	B)				
	Coc	le Bar	que			Cod	le Guichet		ode Guichet		et			\$10.	ì	Vumér	o de	comp	.e				Clé	RIE
3	0	0	0	1	0	0	1	2	3	E	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	9		

Données HELIOS					
Code collectivité					
Code budget					
Code établissement (Rôle)					

Enseigne abro mettre le Nom de la col											ces)	
Libellé contrat commerçant TITRE	VE	NT	Е	СО	MP	os	TE	UR	Der.			
Libellé contrat commerçant RÔLE												

Récaj	Récapitulatif des données clients						
N° ICS							
Protocole	TITRE	RÔLE					
N° Client PayFiP							
N° Contrat CB							

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



#### **ANNEXE 2**

# FORMULAIRE PAYFIP POUR LES TITRES ET



# D'ADHESION A RÔLES

	Informations administratives						
Libellé de la collectivité	RASPE - CCALN						
SIRET de la collectivité	200 070 969 00114						
Adresse de la collectivité	144 rue du cardinal Mercier 80110 MOREUIL						
Courriel de la collectivité (adresse générique)	servicedeseaux@avrelucenoye.fr ou direction@avrelucenoye.fr						

	TITRE (1 client par protocole)	
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP
Délai de mise en ligne <sup>1</sup>	60	
Produits paramétrés nativement <sup>2</sup>	77 - EA1 - EA2 - EA3 - EA4	
Produit(s) complémentaire(s) 3		

	RÔLE (1 client par protocole)						
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP					
Délai de mise en lignet							
Nature du produit	Code recette ou Code Produit Local						
Eau	EAU						

	D	onnée	s banca	ires				
Identifiant Créancier SEPA (ICS)								

Je soussigné, Alain DOVERGNE représentant légal du RASPE CCALN

sollicite la possibilité de mettre

alus nui

en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à...Ailly sur Noye.....

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

Visa du correspondant moyens de paiement

<sup>1</sup> Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conformément à l'article L1611-5-1 du CGCT et du décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, les codes produits nativement éligibles à PayFiP sont : 01, 02, 03, 04 (hors M22), 05, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les codes produits complémentaires sont : 04 (M22), 08, 14, 18, 19.

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

SLOW

	Cadre réservé à l'administration
Poste o	comptable assignataire – Informations administratives
Dénomination du poste comptable	Trésorerie de Moreuil
Codique du poste comptable	080032
Siret du poste comptable	
Adresse du poste comptable	Rue du docteur Sauveur Lemaitre 80110 MOREUIL
Courriel du poste comptable	t080032@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone du poste comptable	03 22 09 70 88
Nom de la personne responsable	Philippe SQUIBAN

					P	oste	com	otabl	e ass	igna	taire	– Ini	form	ation	s bar	ncair	es					
				Com	pte B	anque	de Fi	ance	du po	ste co	mptab	le – I	BAN	Auto	matis	é (Pr	lèver	nent)				
	FR6	5		30	00		1001			23E8			0000			0000			029			
		С	ompte	Band	que de	de France du poste compt			otable	– RIJ	3 Non	Auto	mati	sé (Co	ntra	com	merça	int C	B)	00		
	Coc	le Bar	ique			Cod	le Guichet					ı	Vumé	ro de	comp	e				Clé RII		
3	0	0	0	1	0	0	1	2	3	Е	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	9

	Données HELIOS	
Code collectivité	NV	
Code budget	31732	
Code établissement (Rôle)		

Enseigne abro															
mettre le Nom de la col	lectivi	ité + n	ature	du se	rvice,	16 ca	ractè	res m	axim	um (y	comp	ris les	espa	ces)	 000
Libellé contrat commerçant TITRE	R	A	S	P	E										
Libellé contrat commerçant RÔLE	R	Α	s	P	E										

Récapitulatif des données clients						
N° ICS						
Protocole	TITRE	RÔLE				
N° Client PayFiP						
N° Contrat CB						

Affiché le



### **ANNEXE 2**

# FORMULAIRE PAYFIP POUR LES TITRES ET



# D'ADHESION A RÔLES

	Informations administratives	
Libellé de la collectivité	RASPA – BA assainissement CCALN	
SIRET de la collectivité	20007096900122	
Adresse de la collectivité	144 rue du cardinal Mercier 80110 MOREUIL	
Courriel de la collectivité (adresse générique)	servicedeseaux@avrelucenoye.fr ou direction@avrelucenoye.fr	

	TITRE (1 client par protocole)					
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP				
Délai de mise en ligne <sup>1</sup>	60					
Produits paramétrés nativement <sup>2</sup>	EA1 - EA2 - EA3 - 102 - 300 -					
Produit(s) complémentaire(s) 3						

	RÔLE (1 client par protocole)						
Type d'accès	Site collectivité	Site DGFiP					
Délai de mise en ligne							
Nature du produit	Code recette ou Code Produit Local						
Ex: Eau et assainissement	Ex : EA						

	D	onnées b	ancaires	S			
Identifiant Créancier SEPA (ICS)							

Je soussigné, Alain DOVERGNE

représentant légal du RASPA BA assainissement CCALN

sollicite la possibilité de mettre

en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à...Ailly sur Noye....;

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente Alain Dou ERGINE

Visa du correspondant movens de paten

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimulm à 360 jours maximum).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conformément à l'article L1611-5-1 du CGCT et du décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, les codes produits nativement éligibles à PayFiP sont : 01, 02, 03, 04 (hors M22), 05, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les codes produits complémentaires sont : 04 (M22), 08, 14, 18, 19.

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



	Cadre réservé à l'administration								
Poste comptable assignataire - Informations administratives									
Dénomination du poste comptable	Trésorerie de Moreuil								
Codique du poste comptable	080032								
Siret du poste comptable									
Adresse du poste comptable	Rue du docteur Sauveur Lemaitre 80110 MOREUIL								
Courriel du poste comptable	t080032@dgfip.finances.gouv.fr								
Téléphone du poste comptable	03 22 09 70 88								
Nom de la personne responsable	Philippe SQUIBAN								

					P	oste	comp	otable	e ass	ignat	aire	– Inf	orma	ation	s bar	cair	es					
				Com	pte B	anque	de Fr	ance	du po	ste co	mptab	le – I	BAN	Auto	matis	é (Pré	lèven	nent)				
FR65		30	000 1001				23E8				0000			0000				029				
		С	ompte	Band	que de	Fran	ce du	poste	comp	table	– RII	3 Non	Auto	matis	sé (Co	ntrat	com	merça	ınt Cl	B)		
Code Banque C				Cod	Code Guichet						Numéro de con			compt	npte				Clé	Clé RII		
3	0	0	0	1	0	0	1	2	3	Е	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	9

	Données HELIOS
Code collectivité	
Code budget	31832
Code établissement (Rôle)	

Enseigne abre														10%	
mettre le Nom de la col	ectiv	ité + r	nature	du s	ervice,	16 ca	ractè	res m	axim	um (y	comp	ris le	s espa	ces)	 
Libellé contrat commerçant TITRE	R	Λ	S	P	A				Sie						
Libellé contrat commerçant RÔLE															

Récaj	oitulatif des donnée	s clients
N° ICS		
Protocole	TITRE	RÔLE
N° Client PayFiP		
N° Contrat CB		

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le